



**- PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-**

**- SEANCE DU 03 AVRIL 2014 -**

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BERTRAND, Mme BINET, M. FRANCE, Mme GOMEZ-VIDAL, M. GRANDJEAT, M. PERNOT, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme CROCE, Mme MARIUS, M. BRUN, M. GORGUES, Mme PINEDE, Mme SOCHI, Mme DUCOURNEAU, M. RIGOLLET, Mme LAMOULIE, Mme ROLAND, Mme BLANC, M. COLOMBO, M. GROSBELLET, Mme GOULINET.

Etaient représentés : M. FIGEAC, M. LE BLANC, Mme ONG VAN CUNG, Mme MARIUS, Mme MARACHE, M. RIGOLLET, Mme LERENARD.

Etaient invités : Mme BOURMAUD, M. LANDI, Mme DUTHU.

M. PERNOT ouvre la séance à 14h15.

Il précise que la séance sera consacrée principalement au thème de l'Ecole doctorale.

M. FRANCE demande à prendre préalablement la parole. Il souhaite revenir sur le problème de la répartition de la PEDR qui a été traité lors de la dernière séance puis repris ensuite devant le conseil d'administration. Il conteste le fait que l'on puisse considérer les professeurs des universités comme des privilégiés. Il dit ne pas vouloir réintroduire le débat sur les écarts salariaux, mais seulement évoquer les règles indispensables à la vie communautaire. Il voudrait que l'on évite de stigmatiser une catégorie et souhaite que le débat retrouve la sérénité nécessaire à la réussite de l'université. Il termine en prenant comme exemple la stagnation de son salaire lors de son passage du grade de MCF à celui de Professeur.

M. PERNOT remercie M. France pour son intervention, mais lui répond qu'il ne peut pas réouvrir ce débat qui pourra être remis éventuellement à l'ordre du jour d'une prochaine séance, s'il le souhaite.

Il présente la demande de M. François GODICHEAU relative à une participation à l'appel à projet 2014 au titre de la coopération scientifique avec l'Argentine dans le cadre du programme ECOSud. Il précise qu'il n'y a pas d'implication financière de l'établissement dans le projet.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS demande si d'autres universités françaises sont partenaires.

M. PERNOT répond qu'il s'agit uniquement d'un accord avec l'Argentine.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants :	26
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	26

➔ *La Commission de la Recherche autorise M. François GODICHEAU à participer à l'appel à projet 2014 au titre de la coopération scientifique avec l'Argentine dans le cadre du programme ECOS-Sud.*

## **II - BILAN 2013 DE L'ED**

M. LANDI remercie les membres de la Commission de la Recherche d'avoir bien voulu accueillir l'équipe de l'Ecole Doctorale pour ce bilan qui comprend des éléments d'information sur des données statistiques, la campagne de contrats doctoraux et les Idex.

Mme DUTHU présente le bilan de l'Ecole Doctorale pour 2012-2013 à la date du 3 avril 2014

- ▶ 641 inscriptions en doctorat
- ▶ 129 inscriptions en première année
- ▶ 2 doctorants d'Etat
- ▶ 325 inscriptions de plus de 3 ans
- ▶ 68 abandons
- ▶ 180 dépôts de demandes en 1<sup>er</sup> année, pour 130 dossiers recevables et 15 refusés par la commission.

L'offre scientifique se décline en :

- 3 horizons de la recherche
  - 2 disputationes
  - 10 professeurs invités de l'université
  - 7 séminaires interdisciplinaires doctoraux
  - 2 séminaires internationaux
  - 9 ateliers de lecture
- L'offre professionnelle comprend :
- Langue anglaise
  - Insertion professionnelle et entretien universitaire
  - 8 formations URFIST
- Enfin les initiatives doctorantes se décomposent en :
- 1 atelier de lecture
  - 1 SID
  - 1 journée des doctorants

Mme GOMEZ-VIDAL demande des explications sur les formations URFIST.

Mme DUTHU répond qu'il s'agit d'un institut à la formation scientifique et technique qui offre des formations aux doctorants dans les domaines de la documentation et des nouvelles technologies.

Mme BEGHAIN rappelle que l'Ecole Doctorale propose aussi des conférences assurées par les professeurs invités de l'année.

M. LANDI ajoute que le budget de l'Ecole Doctorale est de 125 000 € et que le nombre de soutenances variant d'une année sur l'autre, les reliquats sont attribués aux doctorants sous forme d'aides.

Mme GOMEZ-VIDAL trouve dommage que le budget de l'Ecole Doctorale soit géré à part.

M. LANDI répond que les reliquats sont utilisés pour faciliter la mobilité des doctorants. Il signale que le budget a été amputé de 10 %. Le financement de la CASDEN qui joue un rôle de mécène a été dévolu aux activités de l'ED.

Mme BLANC demande si les initiatives doctorantes sont financées par la CASDEN.

M. LANDI répond par la négative.

M. GORGUES s'interroge sur la possibilité pour un doctorant de ne pas être rattaché à la même équipe que celle de son directeur de thèse.

M. PERNOT répond que le logiciel d'inscription oblige le doctorant à s'inscrire dans le laboratoire de son directeur de recherche. Mais nous avons des demandes de dérogations.

Mme DUTHU ajoute, qu'après renseignement pris auprès du Ministère, il est possible de déroger.

Mme GOMEZ-VIDAL félicite l'équipe de l'Ecole Doctorale pour son travail qui donne une belle image de notre université à l'extérieur. Elle a particulièrement apprécié le séminaire sur les doctorants de cette année. Le niveau de la revue « Essais » est également remarquable et d'une façon plus générale, la qualité de l'accueil de la part des personnels de cette structure est à souligner.

M. LANDI signale que la procédure de sélection des contrats doctoraux a évolué suite à un vote en février en conseil de l'ED.

Précédemment, il existait deux étapes :

- une sélection opérée au sein des équipes sur dossier et sur audition, avec un classement des candidats sélectionnés
- l'attribution des contrats était ensuite effectuée par une commission qui classait les candidats proposés par les équipes (1 ou 2 ou aucun) et qui de fait attribuait de manière tacite un doctorat par équipe (sauf cas particulier).

L'inconvénient de cette procédure réside dans le fait que la commission ne rencontre jamais les candidats et qu'il n'y a pas de réel effort de la part des membres de prise de connaissance des sujets abordés par les candidats des autres disciplines.

La nouvelle procédure comprend dès cette année une audition, par la commission, des candidats qui auront été sélectionnés auparavant par les équipes de recherche, chaque équipe pouvant proposer au plus deux candidats, non classés. La procédure de classement des équipes est libre. La commission de sélection est composée des membres internes du conseil de l'ED, complétée par les directeurs d'équipe non représentés dans ce conseil.

Mme BEGHAIN demande combien de dossiers font remonter les différents directeurs d'équipe de recherche.

M. LANDI répond que les directeurs d'équipe de recherche proposent souvent deux candidats, mais que le second n'a aucune chance d'obtenir un contrat doctoral. Il souligne l'importance du choix des doctorants contractuels pour l'avenir de la recherche de l'établissement. Les équipes auront une latitude totale quant à l'examen des dossiers. Ils pourront continuer d'auditionner les candidats, s'ils le souhaitent. Il s'agira pour la commission de sélectionner environ 32 candidats en deux jours, avec comme critère la qualité de l'exposé mais aussi le caractère novateur du projet. Il existe certes des incertitudes, notamment sur la capacité des membres de la commission à statuer sur des domaines dont ils ne sont pas spécialistes, mais nous devons faire un essai à titre expérimental.

Mme CROCE demande si plusieurs candidats d'une même équipe pourront être retenus.

M. LANDI répond par l'affirmative.

M. FRANCE demande si le directeur d'équipe a la possibilité de se faire représenter à la commission par son adjoint ou un par un membre de l'équipe.

M. PERNOT répond qu'il peut être effectivement représenté lors des auditions, mais le jury devra être le même sur les deux jours.

M. GROSBLET se dit favorable au nouveau mode de sélection et signale que les doctorants se plaignent de ne pas recevoir d'avis motivé.

M. LANDI estime que face à la diversité des pratiques, il y avait effectivement nécessité d'une réforme pour aboutir à un même traitement pour tous les doctorants et pouvoir fournir des explications aux candidats. Il était difficile dans le système précédent de motiver l'avis final.

M. BRUN estime également qu'il s'agit d'une bonne évolution de la sélection des candidats, en particulier pour ceux qui sont refusés et qui ont besoin d'explications. Par contre, il se dit réservé quant à une adéquation entre les candidats choisis et les axes de recherche prioritaires de l'établissement.

M. LANDI répond que rien n'est arrêté dans ce domaine, mais qu'il partage cette réserve.

M. PERNOT signale que pourtant cela pourrait être un des critères de sélection.

M. BRUN précise que cela limite l'offre de recherche doctorale aux axes.

M. PERNOT répond qu'il s'agit d'une interprétation.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS rappelle que l'essentiel c'est la qualité du projet de thèse et elle approuve le fait de ne pas faire référence aux axes de recherche.

M. LANDI répond que l'adéquation des projets de recherche aux axes de la PSE revient aux équipes de recherche.

Mme CROCE demande quelle est la répartition des contrats doctoraux par équipe.

M. LANDI répond que chaque équipe qui présente un candidat obtient grosso modo son contrat doctoral.

M. BERTRAND demande ce que la commission entend par 'un projet de qualité'.

M. LANDI répond que la notion est très subjective. Le caractère novateur sera bien sûr pris en compte. Le fait de s'inscrire dans un débat scientifique et le faire évoluer sera aussi très important. C'est la qualité des questions qui fait un bon projet.

M. PERNOT signale qu'il faut être clair sur la remontée des candidats des équipes vers l'ED et demander aux équipes la transmission de la composition du jury qui a statué.

M. LANDI rappelle que ces règles sont déjà en vigueur.

Concernant la politique de site et l'évaluation prochaine de l'AERES, il dit ne pas savoir qui va accueillir la délégation qui viendra visiter les ED. Il n'y a plus de politique de site après la disparition du PRES. Il est impératif de garder des liens avec les instances de la recherche de l'université de Bordeaux qui a mis à l'étude la création d'un collège doctoral réunissant les 8 ED de l'UB. Des contacts ont été pris récemment avec les instances de l>IDEX qui semblent très ouvertes à notre égard et désireuses d'échanges et de coopérations. M. Yannick LUNG, vice-président Recherche de l'UB, a été contacté pour être membre du CS de l'ED.

M. BERTRAND demande si l'on aura le calendrier assez tôt.

M. LANDI répond que l'Idex a été appelé à ce sujet et que le calendrier n'est pas encore connu. Il y aura une trentaine de demi-supports pour l'ensemble des universités. Il faut donc dès à présent rechercher des co-financements sur 3 ans à l'étranger. Il rappelle que l'année dernière aucun co-financement n'a été trouvé à l'international et que la proposition d'un co-financement interne de l'université a été refusé.

Mme BEGHAIN demande comment se fera la validation des candidatures pour la campagne IDEX.

M. LANDI précise qu'il y a peu de candidature. Il faudra vérifier la réalité du co-financement, mais on ne pourra pas faire d'audition comme pour les autres contrats doctoraux.

M. COLOMBO demande quel est le nombre de contrats doctoraux.

M. LANDI répond que cette année, sur 130 doctorants entrant en 1<sup>ère</sup> année de doctorat, 24 ont pu bénéficier d'un contrat doctoral, soit moins du quart des entrants.

M. COLOMBO demande si ce nombre peut être augmenté.

M. PERNOT répond que les contrats doctoraux influent sur les crédits de la masse salariale. Le ministère donne des crédits pour 11 contrats et l'établissement en finance 2 supplémentaires sur son budget. Le nombre de 15 contrats doctoraux est une promesse qui avait été faite au début de la présidence de M. JOURDAN, mais les réductions budgétaires n'ont pas permis d'aller à plus de 13 contrats au total. La cible n'est cependant pas perdue de vue.

M. RAMBAUD ajoute que la masse salariale de l'université est une enveloppe globalisée. Tout ajout d'un CDD entraîne une fermeture de poste par ailleurs. Nous n'avons pas de marge de

manœuvre, tout est affaire de choix. Le financement d'un contrat doctoral se monte à environ 100 000 € sur 3 ans.

M. PERNOT précise que la dépense est d'environ 33 000 € par an.

M. LANDI fait remarquer qu'il y a d'autres possibilités de financement comme les contrats CIFRE, les subventions de la Région Aquitaine, le mécénat privé et les contrats post doc financés.

M. PERNOT rappelle que, l'année dernière, il y a eu 24 contrats regroupant ces formules de financement.

Mme GOULINET comprend bien les restrictions budgétaires, mais demande si on peut avoir une garantie sur le même nombre pour l'année prochaine.

M. PERNOT répond qu'il n'y a jamais eu diminution, mais que l'on ne peut pas faire de promesse.

M. LANDI pense qu'il faudrait sanctuariser ce nombre. Il fait remarquer par ailleurs qu'il n'y pas de politique d'établissement des post-doc, ce qui est une faiblesse de la part de notre établissement.

M. BRUN relie le faible nombre de post-doctorants à la baisse du nombre de projets ANR retenus. Il se demande s'il serait possible d'avoir une politique volontariste avec l'affichage d'un financement d'un post-doc par an pour les équipes de l'établissement.

M. PERNOT signale qu'il y a des financements ERC dans lesquels le financement de personnels est possible.

M. BRUN rappelle qu'il y a des limites à ce que l'on peut faire. Certains montages de dossiers prennent trop de temps. Il devient de plus en plus difficile d'assumer ce genre de tâches.

Mme GOMEZ-VIDAL estime que si le problème des post-doc ne s'est pas posé, c'est qu'il y a dans de nombreuses disciplines des docteurs agrégés déjà salariés

M. PERNOT répond que rien n'interdit à un agrégé de postuler sur un post-doc.

M. LANDI précise que le post-doctorat ne s'adresse pas aux docteurs de l'établissement.

Mme BEGHAIN souligne qu'il n'y a pas de structure d'accueil pour les post-docs.

M. PERNOT reconnaît que la réforme du doctorat n'a pas pris en compte la nécessité de créer un statut de post-doctorant.

Mme GOULINET demande s'il existe une politique d'établissement pour la recherche de contrats CIFRE.

M. LANDI répond que l'ED a recensé une dizaine de contrats CIFRE en cours, en majorité avec les compagnies pétrolières et les collectivités territoriales. Il souhaite mettre un responsable de la CUB dans le conseil de l'ED pour favoriser les rapprochements avec les collectivités. Pour l'instant, l'obtention des contrats CIFRE est liée aux seuls contacts et relations que les directeurs de thèse entretiennent avec le monde du travail.

Mme DUTHU signale qu'elle est allée à la réunion nationale organisée cette année pour les CIFRE. Elle a pu constater que le nombre de contrats CIFRE est en hausse constante. Au niveau national, presque ¼ des contrats CIFRE sont attribués à des doctorants en SHS. Dans la majorité des cas, ce sont les doctorants eux-mêmes qui ont fait une démarche auprès de l'entreprise qui les a retenus. Les doctorants de SHS sont peu 'visibles' car souvent accueillis dans l'administration.

Mme GOULINET estime qu'il pourrait être intéressant de réfléchir sur le sujet avec la Région pour se rapprocher des entreprises.

Mme DUTHU ajoute qu'il faudrait aussi en discuter avec les directeurs de thèses.

M. GROSBELET fait remarquer qu'il y a une méconnaissance des étudiants de master sur les modes de financement des thèses.

M. PERNOT, qui est membre du conseil de l'ED 'Sciences et environnement', signale que cette école doctorale propose deux types d'allocations : des contrats fléchés et des contrats 'au mérite'. Dans notre établissement, un changement culturel commence à s'opérer avec le Labex qui recrute sur thème de recherche.

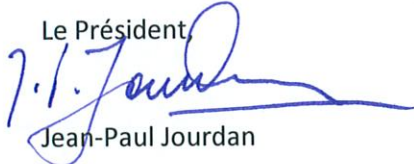
M. FRANCE précise que si le recours à des financements de contrats doctoraux extérieurs à l'établissement se développe, ce sera forcément sur programme et donc via des contrats fléchés avec appel à candidature.

M. LANDI remercie le service de l'Ecole Doctorale pour la qualité de sa présentation.

M. PERNOT se félicite qu'une fois de plus la commission de la recherche ait joué pleinement son rôle de lieu d'expression.

### **III - QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30.

Le Président,  
  
Jean-Paul Jourdan